

5 mai 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, lundi, le 5 mai 2014 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Marcel Loyer Sont également présents Mesdames les conseillères Françoise Boudrias et Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Martin Chaput, Yves Blanc et Michel Lambert.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 9 avril 2014

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer

5.2 État des revenus et dépenses au 30 avril 2014

5.3 Renouvellement d'un contrat d'entretien préventif - Climatisation et ventilation du Centre communautaire et administratif situé au 10, rue Louis-Charles-Panet

5.4 Demande d'appui du Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière pour le maintien du PADS et du Créneau ACCORD Lanaudière – agroalimentaire et bioproduits végétaux

5.5 Demande d'appui de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière à la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »

5.6 Octroi d'un contrat de recouvrement de plancher et autres travaux connexes effectués au presbytère de Sainte-Mélanie

5.7 Financement du projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale »

5.8 Octroi d'un contrat de fourniture et installation d'un système de ventilation à la caserne d'incendie de Sainte-Mélanie

5.9 Octroi d'un contrat pour la conception d'une enseigne à affichage dynamique

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'avril 2014

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2014

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2014-04-02 – 1430, chemin William-Malo

07- Sécurité publique

7.1 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – inondation avril 2014

08- Loisirs et culture

8.1 Remplacement d'équipements de sécurité au parc des Sables

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Adjudication d'un contrat d'entretien paysager

9.2 Octroi d'un contrat d'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % liquide et calclo 20 liquide pour la saison 2014

9.3 Octroi d'un contrat d'épandage d'abat-poussière et de fourniture de Saumure (AP-20) et chlorure de calcium (AP-35) pour la saison 2014

9.4 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les rues municipales

9.5 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les routes du ministère des Transports

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2014-05-101

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 01.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-05-102

3.1 Séance ordinaire du 9 avril 2014

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2014 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2014-05-103

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 avril 2014.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 avril 2014.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2014-05-104

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 30 avril 2014**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 30 avril 2014 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **169 492.98 \$.**

Décaissements : chèques 6029 à 6033	3 487.10 \$
Chèque annulé	(21.60) \$
Comptes fournisseurs : chèques 6034 à 6109	137 694.96 \$
Salaires du mois d'avril	28 332.52 \$

Total de la période : **169 492.98 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2014-05-105

5.2 **État des revenus et dépenses au 30 avril 2014**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les états financiers, tels que produits par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 30 avril 2014.

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2014.

Adoptée

2014-05-106

5.3 **Renouvellement d'un contrat d'entretien préventif - Climatisation et ventilation du Centre communautaire et administratif situé au 10, rue Louis-Charles-Panet**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est satisfaite des services d'entretien des équipements de climatisation et ventilation du Centre administratif par l'actuel sous-traitant, ***Ventilabec Climatisation Inc.***;

ATTENDU que cette entreprise a déposé le 22 avril 2014 une proposition à l'effet de reconduire le contrat annuel;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE RENOUELER le contrat d'entretien préventif pour la période d'une année soit, du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 pour la climatisation et la ventilation du Centre communautaire et administratif situé au 10, rue Louis-Charles-Panet à l'entreprise ***Ventilabec Climatisation Inc.*** de Joliette au montant de deux mille quatre-vingt-douze dollars (2 092 \$) plus taxes payable en 4 versements égaux de cinq cent vingt-trois dollars (523 \$);

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2014-05-107

5.4 Demande d'appui du Conseil de Développement Bioalimentaire de Lanaudière pour le maintien du PADS et du Créneau ACCORD Lanaudière – agroalimentaire et bioproduits végétaux

Actuellement, le Créneau ACCORD Lanaudière/agroalimentaire et bioproduits végétaux n'a plus accès au PADS (Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques).

L'évaluation, qui a été menée par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, en janvier 2014, n'a pas été concluante.

ATTENDU les investissements réalisés dans la région via le PADS au cours des six dernières années;

ATTENDU que le chiffre d'affaires du secteur de la transformation alimentaire dans la région est passé de 410 millions de dollars en 1996 à 920 millions de dollars en 2011;

ATTENDU que le PIB du secteur de la transformation alimentaire est passé de 90 millions de dollars en 1996 à 190 millions de dollars en 2011;

ATTENDU que le nombre d'emplois du secteur bioalimentaire est passé de 16 100 emplois en 1996 à 24 300 emplois en 2011;

ATTENDU les avancées de certaines entreprises de transformation alimentaire de la région sur la scène nationale et internationale;

ATTENDU la taille et la structure de notre secteur bioalimentaire, composé essentiellement de petites entreprises et de PME très diversifiées;

ATTENDU la mobilisation des partenaires de ce secteur;

ATTENDU le pôle d'expertise en formation et en recherche et développement dans Lanaudière, notamment avec la présence du CIEL, de l'Académie d'hôtellerie et de tourisme de Lanaudière, du Cégep régional de Lanaudière par le biais de ses programmes éducatifs et de son complexe agroalimentaire (CEFTA);

ATTENDU la croissance soutenue du secteur de la transformation alimentaire et de la production agricole au cours des 15 dernières années et de leur apport à l'économie de Lanaudière;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir le PADS au Créneau ACCORD Lanaudière/agroalimentaire et bioproduits végétaux;

DE SOLLICITER l'appui des CLD, de la CRÉ, de la FUPAL et de l'ensemble des partenaires du secteur bioalimentaire.

Adoptée

2014-05-108

5.5 Demande d'appui de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière à la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »

ATTENDU que notre organisation désire appuyer les organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »;

ATTENDU que les organismes communautaires autonomes revendiquent un meilleur soutien financier pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés;

ATTENDU que les organismes communautaires autonomes sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins;

ATTENDU que notre organisation reconnaît l'apport positif des organismes dans notre milieu;

ATTENDU notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie les deux demandes des organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », soit :

- Un financement à la mission adéquat;
- Un programme national de financement qui assure leur pérennité.

Adoptée

2014-05-109

5.6 Octroi d'un contrat de recouvrement de plancher et autres travaux connexes effectués au presbytère de Sainte-Mélanie

ATTENDU que la Municipalité a accepté de rendre disponibles ses locaux et équipements au projet « Infirmière en milieu rural »;

ATTENDU que le presbytère, situé au 910, route Principale, est un local disponible et mis à la disposition du projet « Infirmière en milieu rural »;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER à *Tapis Guy Houle*, un contrat de recouvrement de plancher au presbytère de Sainte-Mélanie pour deux mille huit cent soixante-cinq dollars et soixante-deux cents (2 865.62 \$) plus taxes applicables;

D'AUTORISER une dépense supplémentaire d'un montant n'excédant pas cinq mille dollars (5 000 \$) plus taxes applicables pour autres travaux connexes tels que l'installation de stores, de rampes pour personne à mobilité réduite, etc. aux fins de rendre le local conforme aux exigences du CSSNL;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en l'affectant au surplus libre;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2014-05-110

5.7 Financement du projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale »

ATTENDU que le financement du projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale », dit le Projet, se termine en janvier 2015;

ATTENDU qu'il y a lieu de statuer sur la pérennisation du Projet;

ATTENDU l'incertitude de la reconduction par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du fonds du Pacte rural et des critères d'admissibilité de celui-ci;

ATTENDU que le financement annuel du Projet s'élève à quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) pour l'année 2015;

ATTENDU la volonté et l'engagement de la Municipalité à maintenir les services et les activités reliés au Projet;

ATTENDU que pour l'année 2015, la répartition des quotes-parts est établie en fonction de la population 2014 des 7 municipalités rurales selon le décret 1293-2013 du 11 décembre 2013, tel qu'illustré au tableau suivant :

MUNICIPALITÉ	POPULATION ¹	QUOTE-PART
Saint-Paul	5 631	19 533 \$
Crabtree	3 997	13 865 \$
Village Saint-Pierre	328	1 138 \$
Saint-Thomas	3 313	11 492 \$
Saint-Ambroise	3 989	13 837 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	2 806	9 733 \$
Sainte-Mélanie	2 999	10 403 \$
TOTAL	23 063	80 000 \$

1: Décret 1293-2013 du 11 décembre 2013.

ATTENDU qu'advenant la reconduction du fonds du Pacte rural d'ici janvier 2015 et l'admissibilité du Projet à ce dernier, le financement du Projet sera fait dans le fonds du Pacte rural et, par ce fait, rendra caduque la présente résolution;

ATTENDU la volonté du Conseil de la MRC de poursuivre le plan d'action du Projet jusqu'en mars 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie, pour l'exercice de l'année 2015, s'engage à assumer une quote-part de dix mille quatre cent trois dollars (10 403 \$) tel que noté au tableau illustré dans la présente résolution, pour assurer le financement du projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale »;

Que cet engagement de financement est conditionnel à ce que le Projet ne puisse pas être admissible au fonds du Pacte rural d'ici janvier 2015; et s'il s'avère admissible, que cet engagement soit considéré comme caduc;

Que cet engagement de financement est conditionnel à la participation des 7 municipalités rurales au financement total dudit Projet;

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de Joliette et autres municipalités rurales de la MRC.

Adoptée

2014-05-111

5.8 Octroi d'un contrat de fourniture et installation d'un système de ventilation à la caserne d'incendie de Sainte-Mélanie

ATTENDU

qu'un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un système de ventilation à la caserne d'incendie de Sainte-Mélanie a été acheminé sur invitation à trois soumissionnaires;

ATTENDU

la réception et l'ouverture de deux soumissions pour la fourniture et l'installation d'un système de ventilation à la caserne municipale le 24 avril 2014 à 11 heures :

- Navada Ltée;
- St-PIAIR, mécanique du bâtiment;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat de fourniture et d'installation d'un système de ventilation à la caserne d'incendie de Sainte-Mélanie au plus bas soumissionnaire conforme, soit **NAVADA LTÉE**, de Joliette, au montant de sept mille cinq cent dollars (7 500 \$) plus taxes applicables;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus libre;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Marcel Loyer, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2014-05-112

5.9 Octroi d'un contrat pour la conception d'une enseigne à affichage dynamique

ATTENDU

l'offre de services professionnels pour l'élaboration d'une enseigne à affichage dynamique, telle que déposée par Gilles Bienvenu Design, le 17 septembre 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de **Gilles Bienvenu Design** et de lui octroyer le mandat visant la conception, la production des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux menant à la construction d'une enseigne à affichage dynamique au montant de six mille dollars (6 000 \$) plus taxes applicables;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en l'affectant au surplus libre;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2014-05-113

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'avril 2014

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 avril 2014 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 avril 2014.

Adoptée

2014-05-114

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 17 avril 2014

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 17 avril 2014, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 17 avril 2014.

Adoptée

2014-05-115

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2014-04-02 – 1430, chemin William-Malo

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-02 déposée par madame Diane Trudeau et monsieur Luc Joannette, propriétaires du 1430, chemin William Malo, dans la zone V-02 et portant les numéros de lots P264, P265 et P335 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que madame Diane Trudeau et monsieur Luc Joannette ont présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 17 avril 2014 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande consiste à permettre aux propriétaires d'installer une cour d'exercices équestres dans la cour avant au lieu des cours latérales et arrière tel que stipulé à l'article 7.4.4.5 du règlement de zonage 228-92;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que le CCU suggère au requérant de conserver une bande boisée entre la rue des Cimes et la cour d'exercices équestres ;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-02;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-02 telle que formulée.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2014-05-116

7.1 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – inondation avril 2014

ATTENDU les dommages causés par les conditions météorologiques et la débâcle de la rivière l'Assomption du 14 au 16 avril 2014 et l'intervention du Ministère de la Sécurité publique du Québec sur le territoire de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que des propriétés et des infrastructures routières privées ont été endommagées dans divers secteurs;

ATTENDU

la nécessité pour la Municipalité de Sainte-Mélanie de demander l'aide financière du Ministère de la Sécurité publique tant pour aider les citoyens affectés que la Municipalité de Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER l'aide financière du Ministère de la Sécurité publique, relativement aux événements liés aux conditions météorologiques et à la débâcle de la rivière l'Assomption du 14 au 16 avril 2014, pour les citoyens affectés par ce sinistre, ainsi que pour la Municipalité de Sainte-Mélanie;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Marcel Loyer, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2014-05-117

8.1 Remplacement d'équipements de sécurité au parc des Sables

ATTENDU

que des équipements de sécurité ont été endommagés par la foudre à l'été 2013 et que ceux-ci ne sont pas réparables;

ATTENDU

la proposition de la firme; PRO-TECH M.V. pour la fourniture et l'installation de ces équipements de sécurité du 5 mai 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'OCTROYER le contrat de fourniture et installation d'équipements de sécurité à la firme **PRO-TECH M.V.** au montant de quatre mille six cent quatre-vingt-quatre dollars et dix-neuf cents (4 684.19 \$);

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus libre;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2014-05-118

9.1 Adjudication d'un contrat d'entretien paysager

ATTENDU

l'offre de prix pour l'entretien des aménagements paysagers du Centre communautaire et administratif et l'aménagement de la route 348, pour la période de mai à octobre 2014, telle que déposée par madame Suzie Durette, jardinière, le 25 avril 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat d'entretien paysager du Centre communautaire et administratif et l'aménagement paysager de la route 348 à madame **Suzie Durette**, jardinière, pour la période de mai à octobre 2014 au montant de trois mille trois cents dollars (3 300 \$) toutes taxes incluses;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Marcel Loyer maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2014-05-119

9.2 Octroi d'un contrat d'épandage d'abat-poussière et de fourniture de chlorure de calcium 35 % liquide et calclo 20 liquide pour la saison 2014

ATTENDU

l'offre de prix pour la fourniture d'abat-poussière chlorure de calcium liquide 35 % à 0,30 \$ le litre (15 000 litres) et calclo 20 % à 0,179 \$ le litre (15 000 litres), pour la période estivale 2014, telle que déposée par la compagnie Calclo Inc. le 29 avril 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Calclo Inc.** et de lui octroyer le contrat de fourniture et épandage d'abat-poussière des rues de la municipalité pour l'exercice financier 2014 au montant de sept mille cent quatre-vingt-cinq dollars (7 185.00 \$) plus taxes applicables;

Adoptée

2014-05-120

9.3 Octroi d'un contrat d'épandage d'abat-poussière et de fourniture de Saumure (AP-20) et chlorure de calcium (AP-35) pour la saison 2014

ATTENDU

l'offre de prix pour la fourniture d'abat-poussière Saumure (AP-20) à 0,019 \$ le litre (13 060,5 litres) et chlorure de calcium (AP-35) à 0,25 \$ le litre (24 545 litres), pour la période estivale 2014, telle que déposée par la compagnie Les Entreprises Bourget Inc. le 29 avril 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Les Entreprises Bourget Inc.** et de lui octroyer le contrat de fourniture et épandage d'abat-poussière des rues de la municipalité pour l'exercice financier 2014 au montant de huit mille six cent dix-sept dollars et soixante-quinze cents (8 617.75 \$) plus taxes applicables;

Adoptée

2014-05-121

9.4 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les rues de la municipalité

ATTENDU

l'offre de prix pour fauchage des rues de la municipalité pour la période estivale 2014, telle que déposée par la compagnie Dauphin Multi-services le 17 avril 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Dauphin Multi-services** et de lui octroyer le contrat de fauchage des rues de la municipalité pour l'exercice financier 2014 au montant de deux mille huit cent cinquante dollars (2 850 \$) pour une première coupe effectuée à la fin juin et de deux mille deux cents dollars (2 200 \$) pour une deuxième coupe effectuée au mois d'août;

D'AFPECTER cette dépense au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques créé en vertu du règlement numéro 506-2008 « règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ».

Adoptée

2014-05-122

9.5 Octroi d'un contrat de fauchage de fossés pour les routes du Ministère des Transports

ATTENDU

l'offre de prix pour fauchage des routes du Ministère des Transports pour la période estivale 2014, telle que déposée par la compagnie Dauphin Multi-services le 17 avril 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie **Dauphin Multi-services** et de lui octroyer le contrat de fauchage des routes du Ministère des Transports pour l'exercice financier 2014 au montant de mille sept cents dollars (1 700 \$) pour une première coupe effectuée à la fin juin et de mille dollars (1 000 \$) pour une deuxième coupe effectuée au mois d'août;

D'AFPECTER cette dépense au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques créé en vertu du règlement numéro 506-2008 « règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques »;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

10- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En introduction à la période de questions, monsieur Marcel Loyer mentionne que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une plainte concernant un creusage d'étang en milieu agricole et qu'il s'assurera du suivi de cette plainte.

- a) Présence de l'infirmière en milieu rural à l'ancien presbytère;
- b) Utilisation autre du local de l'infirmière en milieu rural;
- c) Âge minimal pour l'utilisation des services de l'infirmière en milieu rural.

La période de questions est close à 20 h 29.

2014-05-123

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Michel Lambert Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h30.

Adoptée

Marcel Loyer
Maire

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier